



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LA SÉCURITÉ EN MOSELLE



**DOSSIER  
DE PRESSE  
15 02 23**

# SOMMAIRE

- 03** Edito
- 04** Les chiffres de la délinquance
- 11** La lutte contre les stupéfiants
- 15** La lutte contre les violences intrafamiliales
- 21** La lutte contre la radicalisation et le séparatisme
- 26** Le bilan de la sécurité routière
- 34** L'opération nationale d'abandon d'armes
- 36** La lutte contre l'immigration irrégulière
- 38** Les affaires marquantes
- 41** Les actions de prévention et de sensibilisation
- 46** La coopération transfrontalière
- 49** Les priorités d'action 2023 en matière de lutte contre la délinquance

# EDITO



Laurent Touvet,  
Préfet de la Moselle

2022 a été une année marquée par la reprise d'une activité normale, après deux années ponctuées par la gestion de la crise sanitaire.

Sécheresse et restrictions d'eau, sanctions face aux rodéos urbains, sécurisation des feux d'artifices et pénurie de carburants ont rythmé l'année des forces de sécurité, mobilisées pour protéger les Mosellans aussi bien lors de leurs interventions quotidiennes que pendant les rencontres sportives ou les événements culturels.

La lutte contre le terrorisme, l'insécurité, l'immigration irrégulière, les trafics illicites, les violences intrafamiliales, la radicalisation et le séparatisme ont constitué nos priorités en 2022 et le seront encore pour l'année à venir. Je salue les résultats et le travail effectué par les services de la police nationale, de la gendarmerie nationale, des douanes et des services de renseignement.

L'enjeu primordial qu'est la sécurité routière a en particulier conduit à la signature d'une charte des « 7 engagements pour une route plus sûre » et à une augmentation du nombre de contrôles routiers sur la voie publique.


Des actions de sensibilisation et de prévention ont été menées auprès de la population tout au long de l'année. Elles sont essentielles pour veiller à la compréhension des enjeux de sécurité et au développement de l'engagement citoyen.

2023 sera marquée par de grands événements, tels que la coupe du monde de rugby 2023 et la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

En outre, les forces de sécurité investiront pleinement les priorités inscrites dans la feuille de route que la Première ministre m'a adressée :

- la lutte contre les trafics de stupéfiants ;
- la lutte contre les atteintes aux principes républicains.

Plus que jamais, il est nécessaire de s'adapter pour pouvoir gérer les défis des années à venir. Cela passe par la prise en compte des enjeux de la transformation numérique, des dangers du cyber et par l'intégration des nouvelles technologies, pour lesquels la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) du 24 janvier 2023 offre des moyens renouvelés.



# **LES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE**

Une délinquance maîtrisée

Les violences intrafamiliales

Les infractions économiques et  
financières

Les chiffres de la délinquance de l'année 2022 sont comparés à ceux de 2021, et à ceux de 2019, afin de mettre en regard des temporalités analogues hors période d'épidémie de Covid-19.

Les chiffres présentés ci-après concernent les faits commis dans le département de la Moselle enregistrés par les forces de sécurité.

## Une délinquance maîtrisée

Les données statistiques de l'année 2022 font ressortir deux tendances principales :

- une hausse des atteintes aux biens, concernant notamment les vols liés aux véhicules à moteur (et particulièrement les vols d'accessoires) ;
- une hausse plus mesurée des atteintes volontaires à l'intégrité physique, et notamment des violences sexuelles intrafamiliales.

Les atteintes aux biens : +16 % par rapport à 2021 ; - 12 % par rapport à 2019

Les atteintes aux biens comprennent :

- les vols sans violence (vols liés aux véhicules à moteur, cambriolages, vols sans violence contre des personnes, vols contre des entreprises ou établissements) qui représentent les trois quarts des atteintes aux biens ;
- les vols avec violence (vols avec arme, vols violents sans arme) qui représentent 2 % des atteintes aux biens ;
- et les destructions et dégradations qui représentent 24 % des atteintes aux biens.

| Départemental |        |        |        |        |                     |                     | National                  |                          |                               |
|---------------|--------|--------|--------|--------|---------------------|---------------------|---------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| 2018          | 2019   | 2020   | 2021   | 2022   | Évolution 2021/2022 | Évolution 2019/2022 | Taux pour 1 000 habitants | Taux pour 1000 habitants | Rang* du département (sur 96) |
| 23 073        | 22 761 | 18 425 | 17 197 | 19 960 | + 16 %              | - 12 %              | 19,13                     | 28,58                    | 65                            |

Les atteintes aux biens commises dans le département enregistrent une hausse globale de 16 % en 2022 comparativement à l'année 2021 (19 960 faits en 2022, 17 197 faits en 2021) alors que l'évolution nationale est en hausse de 11 %, mais en baisse de 12 % comparativement à l'année 2019 (22 761 faits).

Les atteintes aux biens connaissent une baisse progressive depuis plusieurs années. Elles ont en effet diminué de 13,5 % comparativement à l'année 2018.

Le département de la Moselle présente un taux d'atteinte aux biens de 19,13 pour 1 000 habitants, notablement en deçà du taux national qui s'élève à 28,58 pour 1 000 habitants, le département occupant le 65ème rang\* au niveau national.

\*Le rang s'entend comme la place occupée par le département en référence aux 96 départements de métropole, l'ordre croissant devant s'interpréter comme celui correspondant aux résultats les moins favorables (1, 2, 3) vers les plus favorables (94, 95, 96).

## Les vols sans violence

Les vols sans violence suivent la même tendance depuis 2018 (-14 % entre 2018 et 2022 ; -13 % comparativement à l'année 2019 au cours de laquelle 17 086 faits étaient commis) avec 14 794 faits enregistrés en 2022, parmi lesquels 5 489 faits de vols sans violence contre des personnes, soit une légère baisse par rapport à l'année 2019. Les vols sans violence comprennent également les vols liés aux véhicules à moteur et les cambriolages de logements.

Les vols liés aux véhicules à moteur : + 10 % par rapport à 2021 ; - 17 % par rapport à 2019

| Départemental |       |       |       |       |                     |                     |                           | National                 |
|---------------|-------|-------|-------|-------|---------------------|---------------------|---------------------------|--------------------------|
| 2018          | 2019  | 2020  | 2021  | 2022  | Évolution 2021/2022 | Évolution 2019/2022 | Taux pour 1 000 habitants | Taux pour 1000 habitants |
| 4 679         | 5 014 | 4 490 | 3 781 | 4 160 | + 10 %              | - 17 %              | 3,99                      | 7,16                     |

Alors que les vols liés aux véhicules à moteur connaissent une hausse de 13 % au niveau national en 2022, ils augmentent au niveau départemental de 10 % par rapport à 2021. Si les vols dans les véhicules dits « vols à la roulotte » sont stables, les vols de véhicules sont en hausse de 4,2 % (+ 9 % au niveau national), alors que les vols d'accessoires sont en très forte hausse (1 037 faits soit + 58 %), retrouvant leur niveau de 2018.

Bien qu'en hausse de 10 % comparativement à l'année 2021 qui était une année très favorable, les vols liés aux véhicules à moteur reviennent à des niveaux comparables aux années ante-Covid, voire même inférieurs.

Le taux pour 1 000 habitants reste très favorable : 3,99 au niveau départemental, contre 7,16 au niveau national.

Les cambriolages de logements : + 4 % par rapport à 2021 ; - 27 % par rapport à 2019

| Départemental |       |       |       |       |                     |                     |                           | National                 |
|---------------|-------|-------|-------|-------|---------------------|---------------------|---------------------------|--------------------------|
| 2018          | 2019  | 2020  | 2021  | 2022  | Évolution 2021/2022 | Évolution 2019/2022 | Taux pour 1 000 habitants | Taux pour 1000 habitants |
| 2 983         | 2 707 | 2 186 | 1 879 | 1 962 | + 4 %               | - 27 %              | 1,88                      | 3,16                     |

Les cambriolages de logements connaissent en 2022 une très légère hausse de 4 % par rapport à l'année 2021 (- 27 % par rapport à 2019), confirmant la tendance baissière observée depuis 2018.

Le département reste également bien situé par rapport à la situation nationale qui enregistre une hausse de 11 % des faits. Le taux national de cambriolages de logements s'élève à 3,16 ‰, alors que le taux départemental s'établit à 1,88 ‰.



## Les vols avec violence

Les vols avec violence : + 14,5 % par rapport à 2021 ; - 25,6 % par rapport à 2019

| Départemental |      |      |      |      |                     |                     | National                  |                          |
|---------------|------|------|------|------|---------------------|---------------------|---------------------------|--------------------------|
| 2018          | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Évolution 2021/2022 | Évolution 2019/2022 | Taux pour 1 000 habitants | Taux pour 1000 habitants |
| 512           | 478  | 387  | 311  | 356  | + 14,5 %            | - 25,6 %            | 0,34                      | 1,01                     |

Les vols avec violence connaissent une forte hausse de 14,5 % (passant de 311 à 356 faits de 2021 à 2022). Ils sont néanmoins en baisse de 25 % comparativement à l'année 2019. La tendance sur les 5 dernières années est très favorable avec une diminution de 30 % des faits. Là encore, les chiffres départementaux restent plus favorables que la moyenne nationale qui connaît un taux 3 fois plus élevé.

L'activité des services a permis d'atteindre un taux d'élucidation de l'ensemble des atteintes aux biens de 15 %, soit le même niveau qu'en 2020 (- 2 points comparativement à 2021).



Les atteintes volontaires à l'intégrité physique : + 10,2 % par rapport à 2021 ; + 31,6 % par rapport à 2019

| Départemental |       |       |       |        |                     |                     | National                  |                          |                               |
|---------------|-------|-------|-------|--------|---------------------|---------------------|---------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| 2018          | 2019  | 2020  | 2021  | 2022   | Évolution 2021/2022 | Évolution 2019/2022 | Taux pour 1 000 habitants | Taux pour 1000 habitants | Rang* du département (sur 96) |
| 7 420         | 8 194 | 8 078 | 9 783 | 10 785 | + 10,2 %            | + 31,6 %            | 10,34                     | 11,79                    | 44                            |

Le département connaît une hausse régulière des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) depuis les cinq dernières années, excepté en 2020. Par rapport à l'année 2021, ces atteintes ont augmenté de 10,2 % alors même qu'elles n'augmentent que de 9 % au niveau national. Ceci explique que la Moselle est au 44ème rang au niveau national. La hausse est de 31,6 % par rapport à l'année 2019.

\*Le rang s'entend comme la place occupée par le département en référence aux 96 départements de métropole, l'ordre croissant devant s'interpréter comme celui correspondant aux résultats les moins favorables (1, 2, 3) vers les plus favorables (94, 95, 96).

Les chiffres départementaux restent toutefois inférieurs aux niveaux nationaux relevés dans tous les items (10,34 pour 1 000 habitants en Moselle, contre 11,79 pour 1 000 habitants en moyenne nationale).

Une grande partie des atteintes volontaires à l'intégrité physique provient :

- pour 63 % des violences physiques non crapuleuses (6 810 faits en 2022, 6 034 en 2021, 5 005 en 2020 et 5 075 en 2019) soit une hausse de 13 % ;
- des menaces et chantages (2 634 faits en 2022 soit une hausse de 2,6 % par rapport à 2021, hausse de 32 % par rapport à l'année 2019) ;
- et, dans une moindre mesure, des violences physiques crapuleuses en hausse de 13,3 % (357 faits en 2022, 315 en 2021, 390 en 2020, 480 en 2019) ;
- des violences sexuelles, qui représentent 9 % des atteintes volontaires à l'intégrité physique avec 984 faits recensés en 2022, 866 en 2021, 668 en 2020 et 642 en 2019.

L'activité des services a permis d'atteindre un taux d'élucidation de l'ensemble des atteintes volontaires à l'intégrité physique de 67,5 %, soit 8 points de moins qu'en 2021, 2 points de moins qu'en 2020.

Les violences physiques non crapuleuses : + 13 % par rapport à 2021 ; + 34 % par rapport à 2019

| Départemental |       |       |       |       |                     |                     | National                  |                          |
|---------------|-------|-------|-------|-------|---------------------|---------------------|---------------------------|--------------------------|
| 2018          | 2019  | 2020  | 2021  | 2022  | Évolution 2021/2022 | Évolution 2019/2022 | Taux pour 1 000 habitants | Taux pour 1000 habitants |
| 4 556         | 5 075 | 5 005 | 6 034 | 6 810 | + 13 %              | + 34 %              | 6,5                       | 7,1                      |

Comparativement à l'année 2021, les violences physiques non crapuleuses sont en hausse de 13 % en Moselle, hausse identique à celle observée au niveau national.

Les violences physiques non crapuleuses, à l'instar des atteintes volontaires à l'intégrité physique, connaissent une hausse continue depuis plusieurs années, excepté en 2020. Elles ont ainsi augmenté de 34 % par rapport à 2019.

Le département reste néanmoins en-deçà de la situation nationale. En effet, le taux de faits commis s'élève à 6,5 pour 1 000 habitants en Moselle, alors qu'il s'élève à 7,1 pour 1 000 habitants au niveau national.

Les violences sexuelles : + 13,6 % par rapport à 2021 ; + 53,3 % par rapport à 2019

| Départemental |      |      |      |      |                     |                     | National                  |                          |                               |
|---------------|------|------|------|------|---------------------|---------------------|---------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| 2018          | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Évolution 2021/2022 | Évolution 2019/2022 | Taux pour 1 000 habitants | Taux pour 1000 habitants | Rang* du département (sur 96) |
| 553           | 642  | 668  | 866  | 984  | + 13,6 %            | + 53,3 %            | 0,94                      | 1,26                     | 93                            |

L'année 2022 est marquée par une augmentation significative des plaintes pour faits de violences sexuelles (118 faits supplémentaires par rapport à l'année 2021, 342 faits supplémentaires par rapport à 2019). Cette augmentation est plus forte en Moselle (+ 13,6 %) que la moyenne nationale (+ 11,4 %).

\*Le rang s'entend comme la place occupée par le département en référence aux 96 départements de métropole, l'ordre croissant devant s'interpréter comme celui correspondant aux résultats les moins favorables (1,2,3) vers les plus favorables (94, 95, 96).



Néanmoins, le taux départemental pour 1 000 habitants est plus favorable (0,94) que le taux national (1,26).

Le département se situe au 93ème rang au niveau national.

L'activité des services a permis d'atteindre un taux d'élucidation de l'ensemble des violences sexuelles de 67 %, soit 8 points de plus qu'en 2021, 4 points de plus qu'en 2020.

## Les violences intrafamiliales

Les chiffres présentés concernent le nombre de victimes de violences intrafamiliales constatées par les forces de l'ordre du département.

|   | Départemental |              |              |              | National            |                     |                     |
|---|---------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|   | 2019          | 2020         | 2021         | 2022         | Évolution 2019/2022 | Evolution 2021/2022 | Évolution 2021/2022 |
| Violences intrafamiliales (proportion de femmes)  | 2 822 (79 %)  | 3 128 (80 %) | 4 216 (79 %) | 4 788 (79 %) | + 70 %              | + 13,6 %            | + 13,5 %            |
| Dont violences dans les homicides, tentatives d'homicides et coups et blessures volontaires mortels | 19 (53 %)     | 6 (100 %)    | 12 (58 %)    | 13 (54 %)    | - 31,6 %            | + 8,3 %             | + 9,4 %             |
| Dont violences dans les coups et blessures volontaires  | 2 021 (79 %)  | 2 314 (80 %) | 3 008 (78 %) | 3 447 (77 %) | + 72 %              | + 14,6 %            | + 15,6 %            |
| Dont violences dans les viols et violences sexuelles  | 189 (87 %)    | 209 (84 %)   | 270 (90 %)   | 287 (88 %)   | +51,8 %             | + 6,3 %             | + 5,8 %             |
| Dont violences dans les menaces et chantages  | 593 (80 %)    | 599 (78 %)   | 926 (82%)    | 1 041 (81 %) | + 75,5 %            | + 12,4 %            | + 7,9 %             |

Le nombre de victimes de violences intrafamiliales enregistré est en forte hausse (+ 70 % par rapport à 2019, + 13,6 % par rapport à 2021), dans les mêmes proportions que la hausse observée au niveau national. Cette hausse, continue depuis plusieurs années, a été accentuée par la crise sanitaire. Elle s'expliquerait également par un effet positif du « Grenelle des violences conjugales », qui a pu inciter les victimes à davantage déposer plainte et favoriser un meilleur accueil par les services de sécurité.

Les violences intrafamiliales représentent 42 % de l'ensemble des violences constatées dans le département. 77 % de ces violences intrafamiliales sont des violences conjugales.

## Les infractions économiques et financières (hors infractions à la législation sur le travail)

| Départemental |      |      |      |      |                        |                        |                              | National                    |
|---------------|------|------|------|------|------------------------|------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| 2018          | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Évolution<br>2021/2022 | Évolution<br>2019/2022 | Taux pour<br>1 000 habitants | Taux pour 1000<br>habitants |
| 233           | 191  | 176  | 258  | 228  | - 11,6 %               | + 19,4 %               | 0,22                         | 0,43                        |

Les infractions économiques et financières, hors infractions à la législation sur le travail, sont en baisse de 11,6 % par rapport à 2021, alors qu'elles ont augmenté de 19,4 % par rapport à 2019. La situation départementale reste néanmoins favorable (0,22 pour 1 000 habitants) par rapport à la situation nationale (0,43 pour 1 000 habitants).



# **LA LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS**

La lutte contre les stupéfiants constitue un impératif pour maintenir l'ordre public, contenir les trafics et combattre l'économie souterraine qui alimente de nombreuses formes de délinquance et de criminalité. Le traitement des stupéfiants est une charge partagée entre les forces de sécurité, avec un important travail des services douaniers.

## Les chiffres clés de la gendarmerie

La gendarmerie de la Moselle agit dans de nombreux domaines, du deal de rue aux trafics internationaux, et inscrit son action dans les démarches de partage de l'information, de coordination et de coopération permises par la création de l'office anti-stupéfiants (OFAST) et des cellules du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS).

L'année 2022 a ainsi été marquée par de nombreux règlements de comptes sur la voie publique, souvent à l'aide d'armes à feu, en particulier dans le Thionvillois (deux tués et plusieurs blessés ont été victimes dans des actions d'accaparement du trafic ou de sa régulation).

| Année | Cocaïne | Héroïne | Résine | Herbe |
|-------|---------|---------|--------|-------|
| 2021  | 5       | 8       | 65     | 35    |
| 2022  | 57      | 6       | 323    | 255   |

(Données en kilogrammes, arrondies à l'unité)

55 trafics (+8 %/2021 et +38 %/2017) ont été démantelés et presque 800 infractions constatées dont 259 ont donné lieu à des amendes forfaitaires délictuelles (AFD-Stups) contre 270 en 2021, soit -4,1 %.

1 425 conduites sous stupéfiants ont été relevées en plus de ces chiffres.

## Les chiffres clés de la police

En 2022, 221 affaires de trafics et usage/revente de stupéfiants ont été élucidées par la police, un nombre en hausse par rapport à 2021 (186). 681 AFD-Stups ont également été établies en 2022 (contre 424 en 2021).

| Année | Cocaïne | Héroïne | Résine | Herbe |
|-------|---------|---------|--------|-------|
| 2021  | 2       | 4       | 42     | 38    |
| 2022  | 3       | 16      | 72     | 102   |

(Données en kilogrammes, arrondies à l'unité)

A ces résultats, peuvent s'ajouter les saisies effectuées par l'antenne de police judiciaire de Metz en 2022 : 49,7 kg de cocaïne, 37,6 kg d'héroïne et de 2,2 tonnes de résine.

En 2022, 317 opérations de lutte contre les stupéfiants sur la voie publique ont été menées, dont 105 sur des points de deal. Elles ont permis la saisie de 51 kg de résine de cannabis, 1,4 kg d'héroïne, 1,3 kg de cocaïne, 123 735 € et six armes à feu.

Sur les 4 114 personnes contrôlées, 73 ont été interpellées et placées en garde à vue.

## Démantèlement des points de deal

Les deals de rue font l'objet d'une attention renforcée des services dans le cadre de l'objectif de démantèlement des points de deal, en lien avec la cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants.

En 2022, 6 points de deal ont été démantelés par la police et 5 par la gendarmerie.

Ces résultats sont dus à un engagement collectif entre les forces de l'ordre, les services chargés de l'activité judiciaire, l'office anti-stupéfiants (OFAST) et les douanes.

Il est désormais possible pour les particuliers de signaler l'existence d'un point de deal grâce à la plateforme nationale : [moncommissariat.fr](https://moncommissariat.fr).

## Lutte contre les conduites addictives au volant

De manière générale, la route reste un lieu d'expression publique du non-respect des règles du vivre ensemble, ainsi que d'une désinhibition face à la puissance publique et à la répression.

L'accidentalité routière en zone gendarmerie en 2022 illustre cette tendance :

*(pour mémoire : 198 accidents constatés / 31 tués / 256 blessés)*

- Accidents mortels : 8 sinistres mortels (26 %) sont consécutifs à une conduite addictive :
  - 3 accidents avec stupéfiants + conduite sous l'emprise de l'alcool (10 %) ;
  - 1 accident avec stupéfiants (3 %) ;
  - 4 accidents avec conduite sous l'emprise de l'alcool (13 %).
- Accidents corporels : 31 sinistres corporels (20 %) sont consécutifs à une conduite addictive :
  - 7 accidents avec stupéfiants + conduite sous l'emprise de l'alcool (5 %) ;
  - 3 accidents avec stupéfiants (2 %) ;
  - 21 accidents avec conduite sous l'emprise de l'alcool (13 %).

Pour prévenir ces sinistres, la gendarmerie a procédé à la verbalisation de 2 829 usagers :

- 1 280 conducteurs alcoolisés, dont 887 présentant un taux délictuel ;
- 1 549 conducteurs sous influence de substances ou plantes classées stupéfiants, dont 101 également sous l'empire de l'alcool.

## Les groupes de partenariat opérationnel

Les groupes de partenariat opérationnel (GPO) mis en place dans le cadre de la sécurité du quotidien, permettent de réunir des acteurs de terrain (représentants des maires, polices municipales, membres des centres communaux d'action sociale, bailleurs, etc.) afin de recueillir les besoins de sécurité d'un quartier et d'élaborer de manière collective des solutions concrètes et immédiatement applicables à chaque problème.

La police compte 16 GPO :

- 3 pour la circonscription de la sécurité publique de Metz : Metz-ville, Woippy, couronne messine ;
- 3 pour la circonscription de la sécurité publique de Forbach : QRR Wiesberg/Bellevue, Stiring Wendel/Petite Rosselle/Schoeneck, reste de la ville ;
- 3 pour la circonscription de la sécurité publique de Thionville : Yutz, Thionville/Terville/Manom, vallée de la Fensch ;
- 2 pour la circonscription de la sécurité publique de Sarrebourg : ville de Sarrebourg et reste de la CSP ;
- 2 pour la circonscription de la sécurité publique de Freyming-Merlebach : Freyming-Merlebach/Hombourg-Haut et Saint-Avold/l'Hôpital ;
- 2 pour la circonscription de la sécurité publique d'Hagondange : Orne Nord et Orne Sud ;
- 1 pour la circonscription de la sécurité publique de Sarreguemines : ville de Sarreguemines.

Au cours de l'année 2022, 181 réunions de GPO ont été organisées permettant la prise en compte de 185 problématiques de sécurité (incivilités, dégradations, revente de stupéfiants, rassemblements nocturnes et bruyants, occupation des halls d'immeuble, nuisances liées à l'activité des discothèques, rodéos ou vitesse excessive de véhicules...). Plus de 63 % de ces problématiques sont considérées comme résolues à ce jour.



# **LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES**

Les priorités de l'État en Moselle

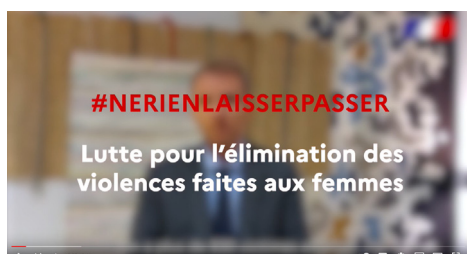
Les chiffres de 2022

Quelques exemples des mesures  
du Grenelle déclinées en Moselle



Facebook - Gouvernement

Communication réseaux sociaux, tous mobilisés contre les violences faites aux femmes



Youtube - Préfet de la Moselle

Olivier Delcayrou, ancien secrétaire général de la Moselle, présente les dispositifs mis en oeuvre en Moselle dans la lutte pour l'élimination des violences faites aux femmes.



Facebook - Préfet de la Moselle

Communication réseaux sociaux, tous mobilisés contre les violences faites aux femmes, comment agir ?



Site internet - Préfet de la Moselle

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes 2022.

La lutte contre les violences faites aux femmes, dont les violences conjugales, constitue une priorité de l'État en Moselle.

La feuille de route nationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles est issue des engagements du Grenelle contre les violences conjugales de 2019. Les 52 mesures sont axées sur la prévention des violences conjugales en direction des jeunes, sur la protection des femmes victimes de violences et de leurs enfants, avec la prise en compte de la vulnérabilité particulière des personnes en situation de handicap, et sur la sanction des auteurs des violences, tout en prévenant la récurrence.

Outre les avancées législatives et réglementaires, ces mesures sont déclinées localement et se concrétisent en Moselle.

À l'occasion des deux ans du lancement du Grenelle, et à la suite des rapports des inspections interministérielles diligentées dans le cadre des féminicides, le Premier ministre a fixé des objectifs à atteindre dans les départements.

L'objectif est de parvenir à un traitement global de cette problématique, qui soit à la fois judiciaire, social et sanitaire. La réponse en direction des victimes doit permettre :

- de parvenir à une plus grande fluidité dans leur parcours, en renforçant la coordination des dispositifs et des acteurs, et un meilleur maillage territorial ;
- d'assurer une meilleure adéquation entre les besoins et ressources locales, en mobilisant les dispositifs existants de manière cohérente et optimale.

10 mesures du Grenelle déclinées localement font l'objet d'un tableau de bord de suivi renseigné localement puis transmis chaque semestre au niveau national.

En Moselle, la politique de lutte contre les violences faites aux femmes s'inscrit dans la stratégie départementale de prévention de la délinquance 2022-2024.

Quatre priorités, déclinées en 25 mesures, ont ainsi été actées afin de poursuivre le déploiement des actions d'accompagnement des personnes vulnérables :

- faciliter l'identification des personnes vulnérables et des champs d'intervention ;
- étendre le réseau des intervenants sociaux en commissariat de police et gendarmerie (ISCG) ;
- prévenir la récurrence des violences ;
- développer une prise en charge globale des victimes.



# Les priorités de l'Etat en Moselle

## La mobilisation des forces de sécurité intérieure

Les différents champs d'intervention des forces de l'ordre ont porté sur :

- la formation ;
- les perquisitions pour détention d'arme ;
- la mise en sécurité des victimes, via les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie ;
- en zone police : le renforcement du traitement procédural des plaintes par la contextualisation de la vulnérabilité de la victime, de la dangerosité de l'auteur et du croisement des fichiers, avec pour objectif de parvenir à 0 dossier stocké et à un traitement en temps réel de l'ensemble des procédures ;
- en zone gendarmerie, la maison de protection des familles mène des actions de prévention sur l'ensemble du département ; elle a également pour mission d'accompagner les victimes en lien avec les associations, d'assurer un suivi des violences intrafamiliales et de soutenir les enquêteurs.

## L'accueil et l'accompagnement des victimes

Impulsés et accompagnés financièrement par l'État, trois dispositifs spécifiques d'accueil et d'accompagnement ont été créés en Moselle. Ils sont portés par des associations :

- Inform'elles (association d'information et d'entraide mosellane - AIEM), lieu départemental d'accueil de jour de femmes victimes de violences conjugales, situé à Metz ;
- LÉA (association Athènes), lieu d'écoute, d'accueil et d'orientation, à Thionville ;
- le service accompagnement et prévention des violences conjugales - SAPVC (association CMSEA) à Forbach.

Outre ces dispositifs spécifiques, les centres d'information des femmes et des familles (CIDFF) apportent une information juridique gratuite dans tous les domaines du droit, tant au plan civil que pénal, et accompagnent les victimes dans l'accès à leurs droits. Deux CIDFF sont présents en Moselle, l'un a son siège à Metz et l'autre à Forbach. 34 permanences juridiques décentralisées sont organisées et couvrent l'ensemble du territoire, notamment rural.

Les services d'aide aux victimes apportent également leur soutien aux victimes d'infraction pénale.

En 2022, l'Etat a consacré 479 018 € (316 951 € du programme «égalité entre les femmes et les hommes» et 162 067 € du FIPD) à la prévention et à la lutte contre les violences conjugales dans le département (448 039 € en 2021).

## L'accès à l'hébergement et au logement

Les femmes victimes de violences conjugales sont prioritaires dans l'accès à l'hébergement et au logement social. Le 115, plateforme téléphonique chargée de gérer la demande d'hébergement, oriente vers les trois centres d'hébergement pour femmes, situés à Metz, Thionville et Forbach. Adossé au 115, le dispositif mobile violences (DMV) accompagne physiquement et véhicule si nécessaire les victimes de violences conjugales qui font une demande d'hébergement.

Les femmes victimes de violences font également partie des publics prioritaires du contingent réservataire de logements sociaux de la préfecture et du dispositif d'intermédiation locative de l'Etat.

## Exemple : La pérennisation de l'expérimentation « un abri pour la vie »

Cette expérimentation prévoit à :

- la mise à disposition en urgence par VIVEST de 3 logements T3, en sous-location avec l'association CMSEA, à bail glissant ou non, au profit de personnes victimes de violences avec ou sans enfants, au sein des secteurs de Moselle Sud et Est dépourvus de solutions d'hébergement spécifiquement adaptées : bassin Houiller, Saulnois, bassins de Sarrebourg et Sarreguemines-Bitche ;
- la mise en œuvre d'un accompagnement pluridisciplinaire dans le cadre d'un projet individuel conjointement élaboré par le bailleur social, l'opérateur associatif et la personne accompagnée, visant l'accès à un logement autonome avec ou sans glissement de bail :
  - avec un accompagnement spécifique lié au logement social par VIVEST ;
  - et un accompagnement social global et un accompagnement spécifique lié aux violences par le dispositif ESPOIR du CMSEA.

Ce dispositif financé initialement par l'État à titre expérimental dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 logements accompagnés » est aujourd'hui pérennisé, au vu de son bilan positif, et financé par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) au titre de l'intermédiation locative.

## La formation et la mise en réseau des professionnels

La formation et la mise en réseau des professionnels sont un des axes prioritaires développés de longue date en Moselle. 10 réseaux territoriaux de professionnels chargés de l'accueil des victimes sont présents dans le département, animés par cinq chefs de file associatifs. Ces réseaux organisent régulièrement des formations pluridisciplinaires par territoire.

Les objectifs de la formation et de la mise en réseau sont de favoriser la connaissance mutuelle des professionnels, d'accroître leurs compétences, d'avoir une culture commune de la problématique par la formation, de faciliter l'orientation des victimes, de renforcer les dynamiques locales et d'élaborer des réponses cohérentes, adaptées aux besoins des victimes, de repérer les dysfonctionnements dans la prise en charge des violences conjugales.

## Les chiffres de 2022

- 2 femmes victimes de leur conjoint violent sont décédées en 2022 (4 en 2021) en Moselle ;
- le lieu d'accueil de jour Inform'elles (AIEM) à Metz a accueilli 715 victimes, dont 118 victimes bénéficiaires d'un téléphone grave danger ;
- Thionville : 214 victimes ont été accueillies par le lieu d'écoute et d'accueil LÉA Athènes (181 victimes avaient été accueillies en 2021) ;
- Forbach : 174 victimes ont été accueillies par le service accompagnement et prévention des violences conjugales (APVC) du dispositif espoir du CMSEA (147 victimes avaient été accueillies en 2021) ;
- les 2 centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de la Moselle ont apporté une information juridique à 3 592 victimes de violences conjugales ;
- le dispositif « Mobile violences » (association Est Accompagnement) a accompagné vers l'hébergement 598 personnes, dont 261 enfants (454 personnes, dont 209 enfants en 2021).

## Quelques exemples des mesures du Grenelle déclinées en Moselle

### La poursuite des comités de pilotage « violences intrafamiliales » (COPIL VIF)

Des COPIL VIF ont été installés par les chefs de juridiction des trois tribunaux judiciaires de la Moselle. Ces instances, à visée opérationnelle, examinent les situations à risque nécessitant un suivi particulier, judiciairisées au civil comme au pénal. Elles permettent d'évaluer le besoin de protection des victimes et l'opportunité de mesures de protection telles que le téléphone grave danger ou le bracelet anti-rapprochement.

### La création d'un poste supplémentaire d'intervenant social en commissariat et gendarmerie en Moselle Est et Sud

La Moselle dispose déjà de six intervenants sociaux situés à l'hôtel de police de Metz, au sein des commissariats de Thionville et Forbach et des compagnies de gendarmerie de Thionville, Maizières-lès-Metz, Boulay et Forbach. Un nouveau poste a été déployé en Moselle-Est et Moselle-Sud.

### 10 places supplémentaires d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences conjugales en 2022

36 places sont dédiées aux femmes victimes de violences, réparties à Metz, Ars-sur-Moselle, Maizières-lès-Metz et sur le secteur Fensch-Orne. Au-delà des places d'hébergement dédiées, les femmes victimes de violences conjugales sont prioritaires dans l'accès à l'hébergement, via le 115.

### Le dépôt de plainte simplifié et le recueil de preuve sans plainte à l'hôpital

La délégation territoriale de l'agence régionale de santé (ARS) a sensibilisé l'ensemble des établissements hospitaliers de Moselle à la mise en œuvre de procédures de dépôt de plainte simplifié et de recueil de preuve sans plainte.

Le recueil de preuve sans plainte est déjà réalisé à l'unité médico-judiciaire de Metz.

## Le déploiement de la prise en charge des auteurs de violences conjugales

Trois associations mosellanes accompagnent, par ressort de tribunal judiciaire, les auteurs de violences conjugales :

- l'AIEM à Metz ;
- l'association Est Accompagnement à Thionville ;
- l'association Proximité à Sarreguemines.

Financé par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), l'espace d'accompagnement au changement (EAC) de l'AIEM, dispositif global de prise en charge des auteurs, dispose de huit places d'hébergement pour éloigner les auteurs de violences de leurs victimes.

## Le contrat de mobilisation contre les violences sexistes et sexuelles de la communauté d'agglomération Portes de France - Thionville

Le contrat local violences sexistes et sexuelles est un dispositif qui s'inscrit dans la feuille de route contre les violences sexuelles et sexistes 2018-2023 : mieux prévenir les violences, mieux accompagner les victimes, mieux sanctionner les agresseurs.

L'un des enjeux de ces contrats est de renforcer une action partenariale à un niveau infra-départemental, au sein des instances locales de prévention de la délinquance (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - CLSPD - et conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance - CISPD - ), afin de tendre vers une organisation permettant un maillage opérationnel et ciblé au plus près des besoins des victimes. L'objectif du contrat local est d'améliorer l'accompagnement des victimes et de fluidifier leur parcours.

L'engagement des partenaires se décline autour de 4 grands axes :

- la définition de modalités de travail partenarial, renforçant la coordination des acteurs et professionnels concernés, en vue de favoriser une réponse de proximité au plus près des victimes de violences sexistes et sexuelles ;
- l'utilisation des outils existants et d'actions pour appuyer ce travail partenarial ;
- la mise en place d'actions spécifiques au CL/CISPD, complémentaires à l'action départementale, visant à une plus grande fluidité dans le parcours de sortie de ces violences (du repérage des victimes en amont jusqu'à leur retour à l'autonomie) ;
- le développement de la sensibilisation, la prévention des violences et l'égalité entre les filles et les garçons.

En 2023, le contrat local de mobilisation contre les violences sexistes et sexuelles de la communauté d'agglomération de Portes de France - Thionville a travaillé sur deux thématiques : la communication et le repérage des situations de violences conjugales.



# **LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION ET LE SÉPARATISME**

La lutte contre le séparatisme et les atteintes aux principes républicains

La prévention et la lutte contre la radicalisation

Le programme R du fonds interministériel de prévention de la délinquance a financé 13 actions en 2022

# La lutte contre le séparatisme et les atteintes aux principes républicains

La lutte contre le séparatisme est une priorité nationale qui repose sur la déclinaison des trois axes stratégiques : lutter contre les atteintes aux valeurs, aux principes et aux lois de la République ; agir contre les séparatismes en concrétisant la promesse républicaine d'égalité des chances ; favoriser l'engagement des musulmans contre l'islamisme radical.

L'adoption de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes républicains a renforcé les moyens de l'administration pour lutter contre la dérive séparatiste dans les principaux domaines de la vie quotidienne : associations, culte, subventions publiques, éducation, sport. De nouveaux outils illustrent la dynamique enclenchée par cette loi :

- l'obligation de neutralité élargie aux organismes de droit privé s'applique désormais aux entreprises chargées de l'exécution d'un service public (article 1 à 6) ;
- le déféré-laïcité donne la possibilité au préfet de demander au juge administratif la suspension de l'exécution des actes des collectivités territoriales portant gravement atteinte aux principes de laïcité et de neutralité des services publics (article 5) ;
- l'octroi d'une subvention publique est conditionné à la signature et au respect du contrat d'engagement républicain (article 12) ;
- l'extension des motifs de dissolution d'association ou groupement de fait permet désormais la dissolution en conseil des ministres, en sus de la procédure existante, de structures appelant à la provocation d'actions violentes contre des personnes ou des biens, ou qui discriminent des personnes en raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle (article 16) ;
- le préfet peut prononcer la fermeture temporaire des lieux de culte pour un motif d'ordre public, en cas d'agissement de nature à troubler l'ordre public en provoquant à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personne (article 74) ;
- l'obligation faite aux associations de déclarer leur qualité culturelle et de transmettre la liste des lieux de culte (article 74 de la loi et 79-XII du code civil local) ;
- le préfet a la faculté de se faire communiquer les comptes que doit tenir toute association exerçant le culte, il peut saisir le juge civil pour imposer le respect des obligations de tenue de comptes et se faire communiquer les comptes à tout moment.

Pour assurer une meilleure transparence et gouvernance des associations qui exercent le culte, plusieurs dispositions de la loi ont nécessité la publication de 5 décrets d'application, dont :

- le décret n°2022-619 du 22 avril 2022 relatif au contrôle du financement étranger des cultes et portant diverses dispositions relatives aux libéralités et à la transparence des associations et fonds de dotation ;
- le décret n° 2022-1623 du 22 décembre 2022 relatif aux associations inscrites à objet culturel des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;

Enfin, la loi fait évoluer l'instruction en famille, qui passe d'un régime de déclaration à un régime d'autorisation limitée à quatre motifs (santé, sport de haut niveau, itinérance, projet éducatif particulier propre à l'enfant). Le contrôle de l'instruction en famille est renforcé, les écoles privées hors contrat sont davantage contrôlées (articles 49 et suivants).

Dès janvier 2022, un plan d'actions départemental pour lutter contre les atteintes aux principes républicains a été adopté. Deux axes d'effort sont identifiés : le renforcement des contrôles ainsi que l'accompagnement et la formation des acteurs de terrain.

La cellule de lutte contre l'islamisme radical (CLIR) s'est réunie à neuf reprises en 2022. Sous la présidence du préfet de la Moselle, elle permet de mobiliser les compétences de chaque service départemental afin d'évoquer des situations de communautarisme douteuses et de prendre les mesures adaptées telles que vérifier la conformité à la réglementation des activités qui pourraient se pratiquer hors de tout contrôle et organiser des inspections et des contrôles.

L'arrivée au cabinet du préfet en avril 2022 de la chargée de mission prévention des séparatismes et lutte contre les atteintes aux principes de la République a permis une grande avancée dans la réalisation des objectifs fixés, notamment grâce à la mise en place de groupes de travail dédiés à la préparation des contrôles (ERP, accueil collectifs de mineurs) avec les services impliqués et la préparation d'une cartographie faisant état des structures identifiées en CLIR pour mieux visualiser les territoires où se concentre un fort communautarisme.

### Exemples d'actions engagées :

Le préfet a adressé le 16 février 2022 un courrier à tous les maires du département pour qu'ils conditionnent l'octroi des subventions publiques à la signature et au respect du contrat d'engagement républicain.

Une chargée de mission a été recrutée en avril 2022 pour la prévention des séparatismes et la prévention des atteintes aux principes de la République.

Une réunion s'est tenue le 31 mai 2022 avec les représentants du culte musulman afin de présenter la loi du 24 août 2021.

Des conventions d'échanges de données ont été signées entre la CAF, le DASEN et quatre communes du département ciblées pour leur fort taux d'instruction en famille.

Le vivier de formateurs aux valeurs de la République et à la laïcité a été renforcé au sein de la préfecture de la Moselle.

Une subvention de 50 000 € a été octroyée au quartier de reconquête républicaine de Forbach, au titre de l'axe 2 de la stratégie nationale de lutte contre le séparatisme, pour favoriser l'égalité des chances.

### Formations organisées par le cabinet du préfet :

Une formation sur l'islam et l'islamisme s'est déroulée en préfecture les 21 et 22 juin 2022.

Un module de sensibilisation à la laïcité a eu lieu le 9 décembre 2022 à l'IRA de Metz.

# La prévention et la lutte contre la radicalisation

En 2022, le groupe d'évaluation départementale (GED) s'est réuni chaque semaine sous la présidence du préfet ou de sa directrice de cabinet afin d'évoquer les nouveaux signalements et de suivre les individus à fort potentiel de radicalisation violente, inscrits ou non au fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT), conformément à l'instruction du ministère de l'Intérieur du 14 décembre 2018.

Chaque semaine, le GED traite d'une dizaine de situations nouvellement signalées ou du suivi des individus inscrits au FSPRT.

Le GED s'est également réuni pour évoquer des thématiques particulièrement sensibles telles que les personnes signalées hospitalisées sous contrainte, en présence de l'agence régionale de santé (ARS). L'instruction du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Santé et de la prévention du 28 octobre 2022 relative à la coopération en matière de santé permet désormais de bénéficier de l'expertise d'un médecin psychiatre référent pour une aide à la décision en GED.

Installée dans toutes les préfectures par instruction du ministre de l'Intérieur du 29 avril 2014, la cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) a vocation à accompagner les individus signalés au titre de la radicalisation, ayant fait l'objet d'une évaluation par le GED et dont le profil nécessite un suivi social ou psychologique approfondi. Prévue initialement pour empêcher les départs de mineurs vers la zone irako-syrienne, la doctrine CPRAF du 7 avril 2022 vient étendre la prise en charge à d'autres profils pouvant être concernés : personnes vulnérables, cas psychiatriques non convictionnels, affichant des velléités de séparatisme ou signalés pour des atteintes à la laïcité.

Cette année, la cellule de prévention et d'accompagnement des familles s'est réunie toutes les 6 semaines et a suivi en moyenne une quinzaine de dossiers. Un représentant de la délégation territoriale de l'ARS de la Moselle y siège depuis cette année. De plus, une CPRAF restreinte s'est réunie le 13 décembre 2022 pour lancer le processus de signature du protocole départemental pour la prise en charge des mineurs de retour d'opérations de groupements terroristes.



# Le programme R\* du fonds interministériel de prévention de la délinquance a financé 13 actions en 2022

La problématique du signalement est un enjeu crucial dans un département caractérisé par un tissu associatif dense et 9 contrats de ville.

Cette année, la préfecture de la Moselle a disposé d'une enveloppe de 100 000 € pour co-financer des actions innovantes portant essentiellement sur la prévention primaire de la radicalisation.

13 porteurs de projets (collectivités locales, associations, consultants) ont bénéficié d'un financement pour organiser sur l'ensemble de la Moselle des actions de formation et de sensibilisation, de contre-discours ou promouvant le principe de la laïcité auprès d'un grand nombre de publics.

Quelques actions financées au titre du programme R :

- l'association d'intervention sociale de la Fensch (AISF) a reçu un financement de 37 500 € pour mener 3 actions de sensibilisation en faveur de publics spécifiques (jeunes, adultes habitants du quartier, publics en insertion professionnelle) ;
- l'association « Planet aventure organisation » a bénéficié de 5 800 € pour animer une action en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons ;
- l'Atav France-Victimes 57 a mis en place une action de prévention de la radicalisation dans les écoles financée à hauteur de 3 000 € ;
- le centre social et culturel (CSC) Jacques-Prévert a animé des cafés-débats pour encourager la production d'un contre-discours par la musique en réponse aux radicalités, avec un financement de 4 700 €.

\*Le programme R : Prévention de la radicalisation



# **LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Contexte départemental

Bilan annuel pour l'année 2022

Analyse détaillée des accidents  
mortels

## Contexte départemental

**725**

communes

(Données INSEE 2020)

**1 049 155**

habitants

(Données INSEE 2020)

**86 %**

des ménages  
mosellans équipés  
en véhicule léger

(Données INSEE 2020)

La Moselle est marquée par un axe nord-sud urbanisé et une infrastructure fortement utilisée (A31 – axe Nancy-Luxembourg). Du fait de l'importance du travail frontalier entre la France et le Luxembourg et du trafic routier qui en découle ainsi que du trafic des poids lourds, de nouveaux projets routiers apparaissent, tels que la VR52 ou l'A31 bis.

Le département comporte des espaces plus ruraux et structurés par des villes moyennes (Moselle-Est) desservies majoritairement par une voirie départementale importante et par des axes autoroutiers reliant la Moselle au Bas-Rhin ou à l'Allemagne, avec l'A4 notamment.

La Moselle se caractérise par un dynamisme économique, un pôle universitaire et par un flux de circulation important du fait de ses nombreux travailleurs frontaliers.

**11 506 km**

de réseau routier

(Données DREAL 2020)

**220 km**

d' autoroutes

DIR Est et SANEF

**90 km**

de routes nationales

DIR Est

**4 303 km** de routes  
départementales

**6 893 km** de routes  
communales

**1 100 km** de routes  
métropolitaines réparties  
sur 45 communes



**276 km**

gérés par la CRS  
A30 - A31 - RN431  
échangeurs



**686**

communes en zone  
gendarmerie



**39**

communes en zone  
police

# Bilan annuel 2022

En Moselle en 2022, 353 accidents corporels sont survenus, faisant 45 tués et 463 blessés.

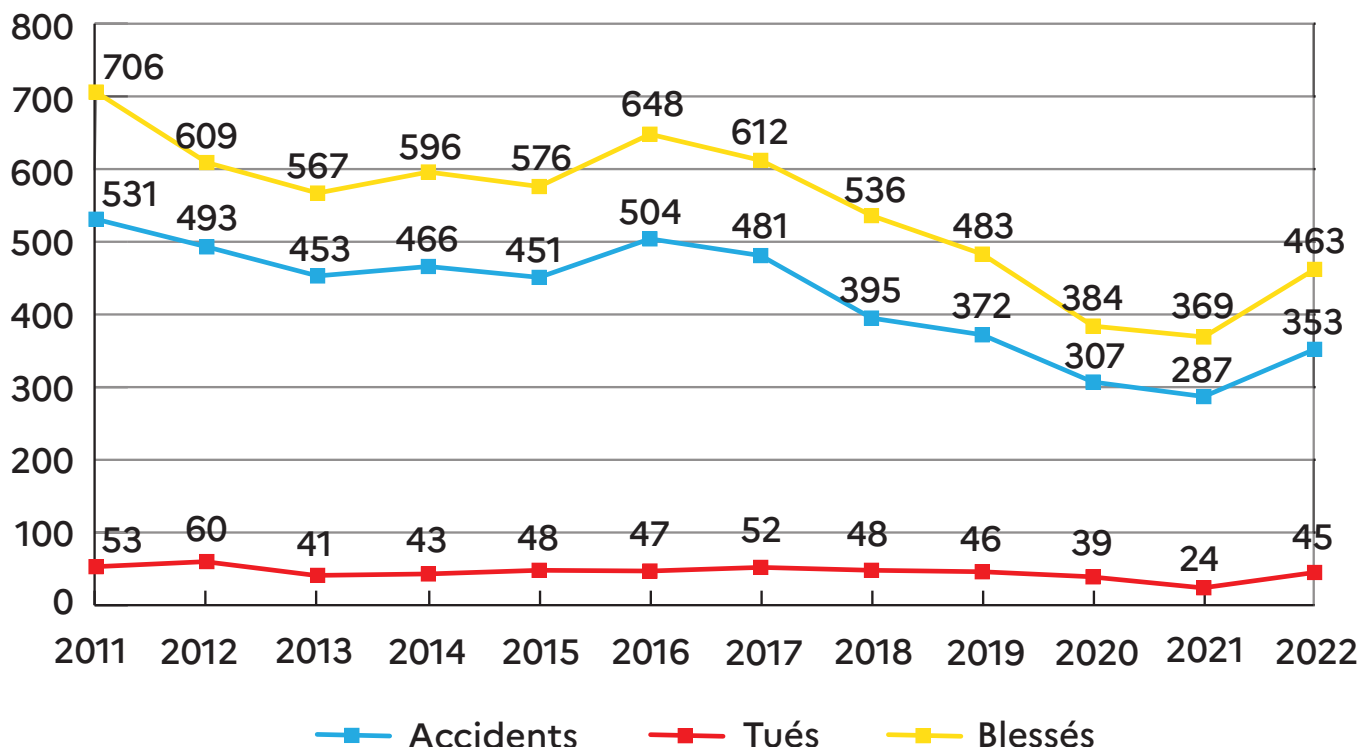
|           | Cumul annuel |      |      |      |      |           |          |           |          |           |          |
|-----------|--------------|------|------|------|------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|
|           | 2018         | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2022/2021 |          | 2022/2020 |          | 2022/2019 |          |
|           |              |      |      |      |      | Écart     | Tendance | Écart     | Tendance | Écart     | Tendance |
| Accidents | 395          | 372  | 307  | 287  | 353  | 66        | + 23 %   | 46        | + 15 %   | -19       | - 5 %    |
| Tués      | 48           | 46   | 39   | 24   | 45   | 21        | + 88 %   | 6         | + 15 %   | -1        | - 2 %    |
| Blessés   | 536          | 483  | 384  | 369  | 463  | 94        | + 25 %   | 79        | + 20 %   | -20       | - 4 %    |

NB : On différencie le nombre d'accidents mortels du nombre de tués, un accident mortel pouvant causer plusieurs tués.

L'année 2022 fait apparaître une augmentation de tous les indicateurs (accidents – tués – blessés) en comparaison avec 2020 et 2021. Ces deux années sont néanmoins atypiques en raison des restrictions de circulation imposées pendant la pandémie de COVID.

Les indicateurs de l'année 2022 sont en baisse par rapport à l'année 2019, année dite de référence, alors que les chiffres nationaux sont en hausse.

Evolution des ATB en Moselle de 2011 à 2022



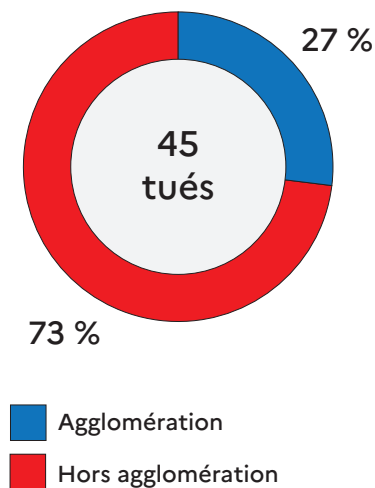
En 12 ans, entre 2011 et 2022, on constate en Moselle que :

- le nombre d'accidents corporels a baissé de 531 à 353, soit - 33 % ;
- le nombre de tués est passé de 53 à 45, soit - 15 % ;
- le nombre de blessés est passé de 706 à 463, soit - 34 %.

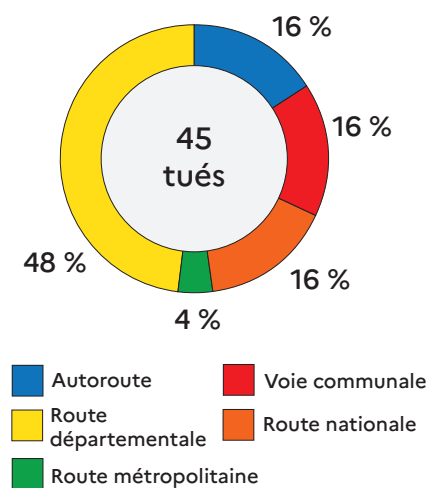
# Analyse détaillée des accidents mortels

## Accidents mortels par lieu

Tués en ou hors agglomération

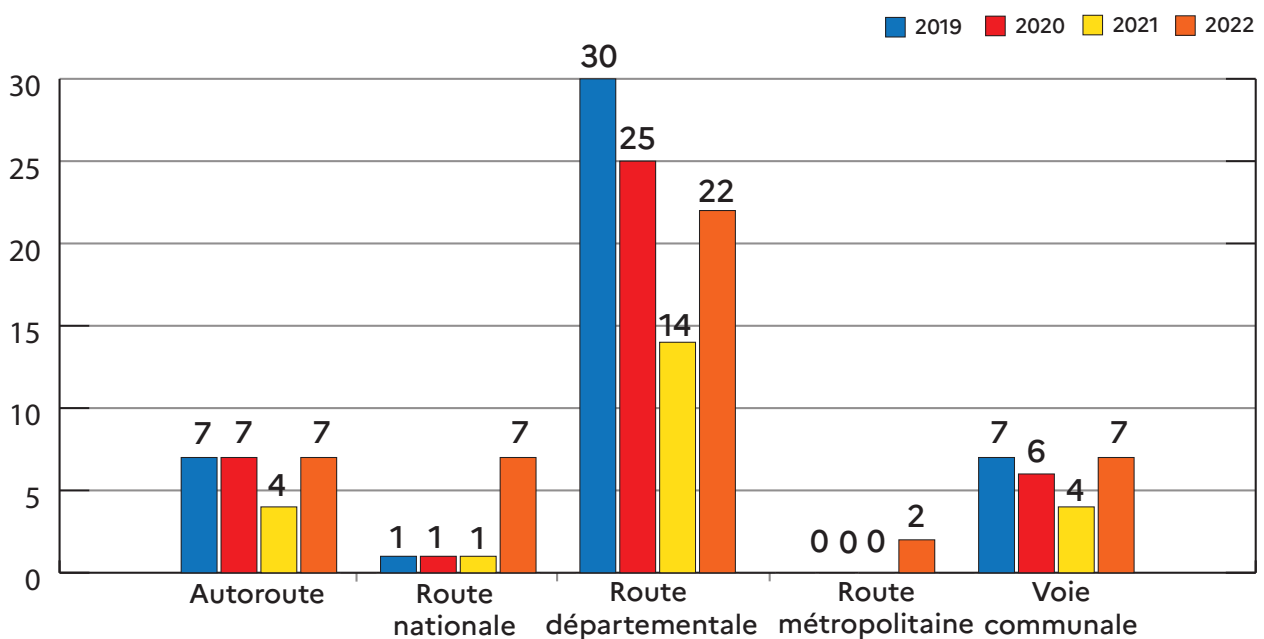


Tués selon le réseau routier



En 2022, la majorité des accidents mortels ont lieu hors agglomération (33 tués) sur des routes départementales (47 % soit 22 tués) qui forment le réseau le plus important, et sur les autoroutes (18 % soit 7 tués). Cependant, on constate une augmentation forte cette année des accidents mortels sur les routes nationales avec 7 tués en 2022, contre un seul en 2019, 2020 et 2021.

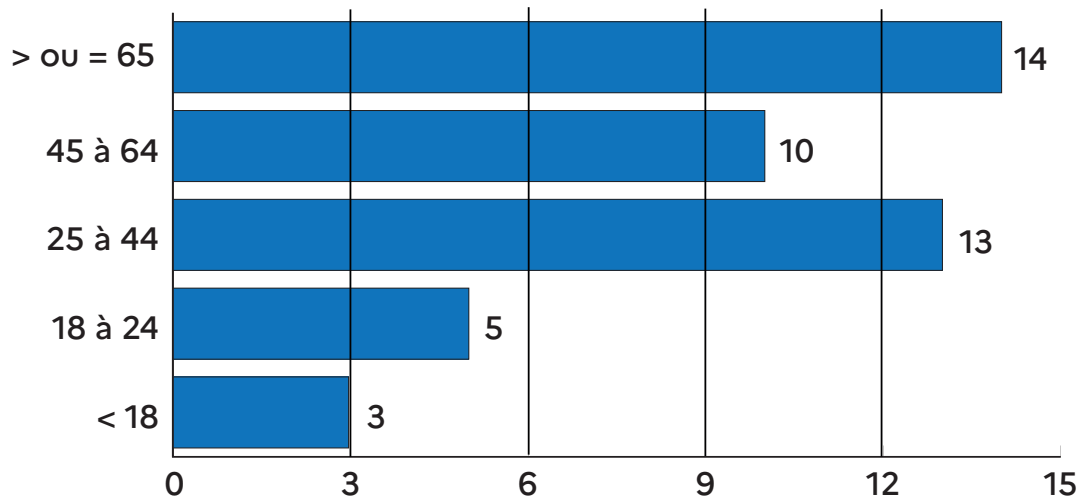
Nombre de tués par type de réseau routier



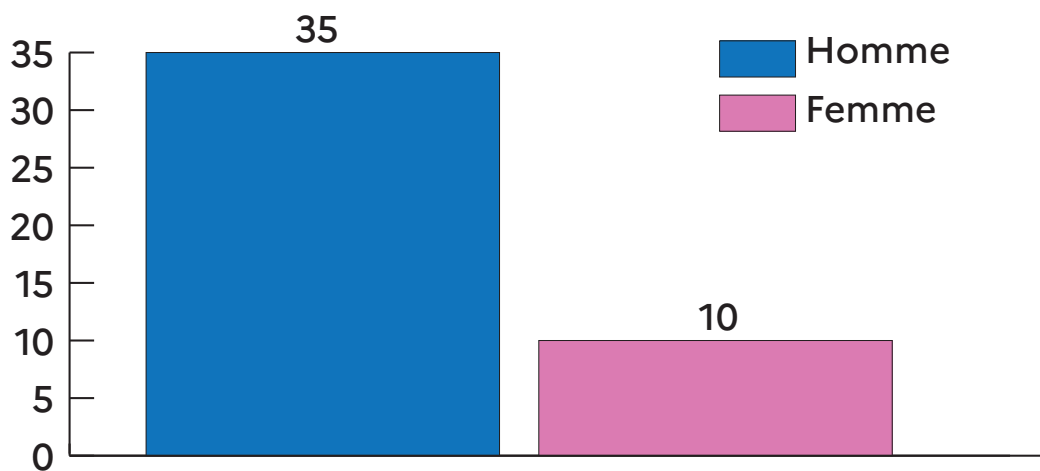
Ces indicateurs 2022 sont conformes à la période 2017/2021 où la majorité de la mortalité routière se situe hors agglomération et sur des routes départementales.

## Accidents mortels par type d'utilisateur

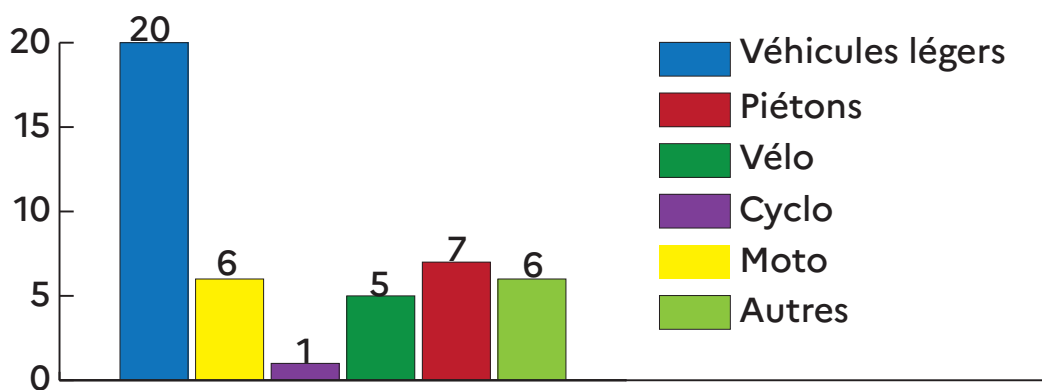
Âge des personnes tuées



Sexe des personnes tuées



Catégories de véhicules des personnes tuées

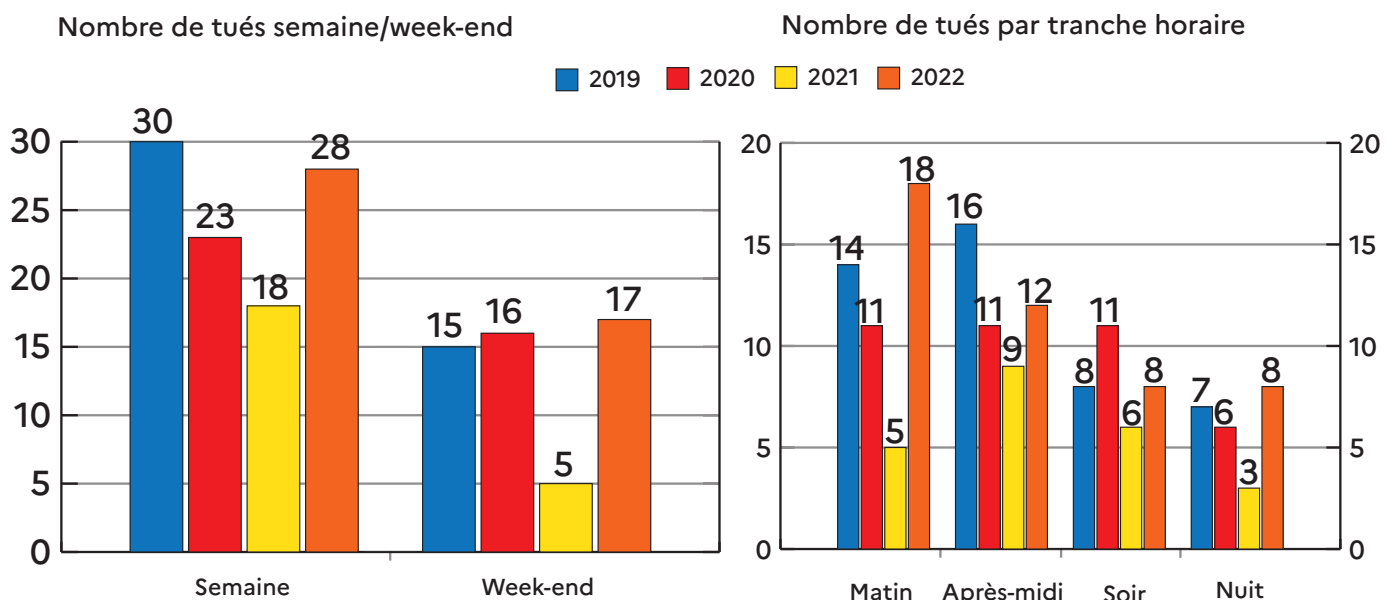


En 2022, les tranches d'âge qui comportent le plus de victimes sont les seniors et les personnes âgées de 25 à 44 ans. Les tués sont essentiellement des hommes, le plus souvent dans des véhicules légers ou comme piétons. Les deux roues motorisés et la catégorie « autres » (voiturette, quad, etc.) viennent ensuite.

Les voiturettes (5 accidents mortels en 2022) peuvent être conduites par toute personne âgée d'au moins 14 ans et détentrice du permis cyclomoteur (AM) ou du brevet de sécurité routière. Seules huit heures de cours d'auto-école sont nécessaires pour avoir accès au volant. D'autre part, les personnes ayant subi un retrait de permis ou dont le permis est suspendu peuvent également conduire ces véhicules, sauf si une décision de justice l'interdit. Une voiturette se conduit partout sauf sur les autoroutes et les voies rapides.

Les caractéristiques de la mortalité en Moselle en 2022 sont conformes avec les tendances 2017/2022, à savoir que les tués sont essentiellement des hommes, de 25 à 45 ans, se déplaçant en véhicules légers et résidant le département.

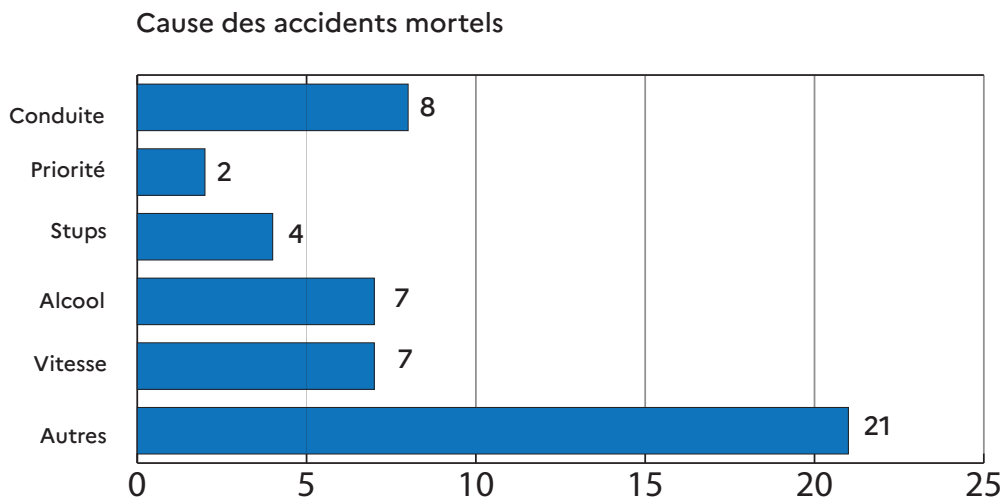
## Accidents mortels par temporalité



Les accidents mortels surviennent essentiellement en semaine, comme c'était déjà constaté avant 2019. En 2022, ils sont intervenus surtout le matin, ce qui est un fait nouveau.

L'accidentalité mortelle en 2022 est conforme aux tendances 2017/2022, à savoir sur les routes hors agglomération et hors autoroute, avec une mortalité routière supérieure en journée.

## Accidents mortels par cause



NB : Un accident peut avoir plusieurs causes.

En excluant les causes indéterminées (qui pourront l'être au fur et à mesure de l'enquête), les erreurs de conduite, la vitesse et l'alcool sont les principales causes de mortalité sur les routes en 2022.

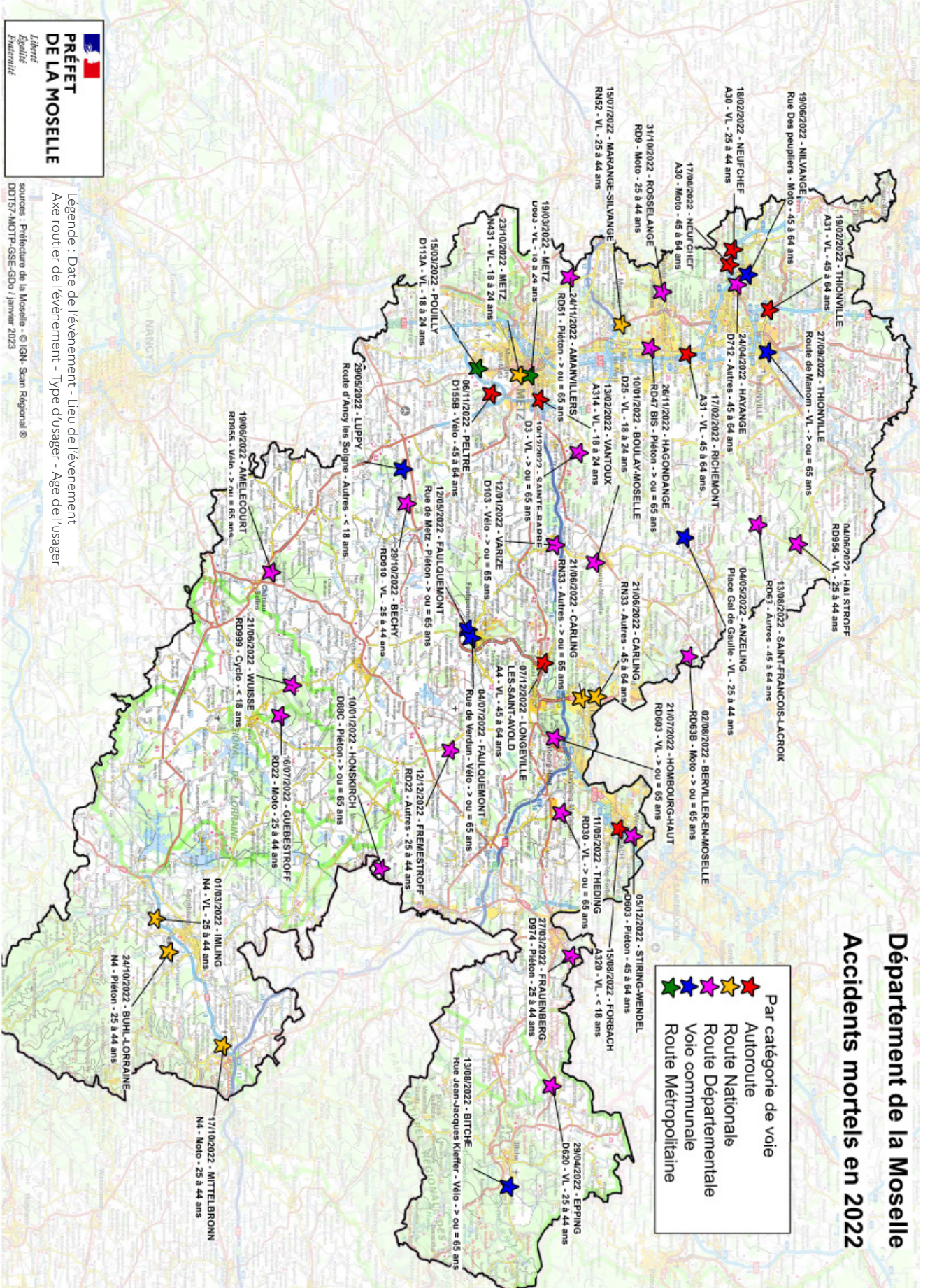
La vitesse est à la fois un facteur déclencheur de l'accident, mais aussi un facteur aggravant.

On constate qu'il n'est pas relevé d'accidentalité mortelle liée à l'usage d'un distracteur. Cela ne signifie pas qu'il n'y en a pas, mais plutôt qu'elle est difficile à établir.

Ces résultats sont conformes avec les tendances de l'accidentalité mortelle sur la période 2017/2022.



# Département de la Moselle Accidents mortels en 2022





# **L'OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON D'ARMES**

# Un bilan positif pour l'opération d'abandon d'armes en Moselle

Organisée sur quatre sites (hôtels de police de Metz et de Thionville et brigades de gendarmerie de Farébersviller et de Château-Salins), l'opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'Etat a connu un vrai succès. L'affluence du public s'est accrue au fil des jours, pour les abandons comme pour les enregistrements dans le système d'information sur les armes (SIA).

Les services de la préfecture, de la police et de la gendarmerie se sont fortement mobilisés pendant les huit journées de l'opération et ont travaillé en bonne harmonie.

En Moselle, 1 344 armes ont ainsi été collectées :

- 891 armes longues ;
- 453 armes de poing.

En huit jours, sur la plateforme [sia.detenteurs.interieur.gouv.fr](http://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr) :

- 148 comptes particuliers ont été créés par des Mosellans et 225 armes ont été enregistrées ;
- 37 comptes chasseurs ont été créés par des Mosellans et 186 armes ont été enregistrées.

Un premier retour d'expérience met en avant quelques points à améliorer dans l'hypothèse d'une nouvelle campagne de ce type :

- l'anticipation : compte tenu des contraintes d'organisation sur le terrain, en particulier du fait des volumes de matériels à stocker et à diriger vers la destruction, plusieurs semaines de préparation sont nécessaires ;
- la communication : non seulement celle-ci doit être anticipée, mais elle doit également être plus précise sur la distinction à opérer entre une campagne d'abandon exceptionnelle et simplifiée et la procédure d'abandon de droit commun.
- la simplification : la procédure d'enregistrement des armes et, souvent, de création de comptes sur le SIA peut encore être simplifiée.





# **LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE**

La demande d'asile

La lutte contre l'immigration irrégulière

## La demande d'asile

L'année 2022 s'est caractérisée par une hausse des arrivées de demandeurs d'asile par rapport à l'année 2021. Avec plus de 4 300 demandeurs d'asile qui se sont présentés en structure de premier accueil, les flux sont en effet en augmentation de 50 % par rapport à ceux de 2021 et ont atteint les niveaux connus avant la crise de la covid-19. Les Albanais constituent une fois encore la première nationalité avec 23 % de la demande d'asile, devant les Géorgiens (11 %), les Afghans (10 %), les Nigériens (5 %) et les Serbes (5 %).

## La lutte contre l'immigration irrégulière

Dans le cadre du plan départemental d'actions de lutte contre l'immigration irrégulière, les efforts ont été concentrés sur l'éloignement des étrangers troublant l'ordre public. Cet objectif constitue la première priorité du plan départemental d'actions de lutte contre l'immigration irrégulière.

Les autres priorités sont :

- l'éloignement des ressortissants de pays tiers vers les pays tiers, dont les déboutés d'asile ;
- les retours volontaires aidés ;
- la lutte contre les filières, la fraude documentaire et à l'identité et le travail dissimulé.

375 étrangers en situation irrégulière ont été éloignés en 2022 (dont 48 % de manière contrainte), soit une baisse de 14 % par rapport à 2021 qui s'explique essentiellement par la diminution des éloignements contraints à partir de vols groupés FRONTEX (- 82 %) et des départs avec l'aide au retour volontaire (- 10 %).

Malgré un moindre nombre d'éloignements d'étrangers en situation irrégulière (ESI), la dynamique d'éloignement des ESI troublant l'ordre public constatée en 2021 a été maintenue en 2022 : 87 ESI troublant l'ordre public ont été éloignés en 2022, dont 78 sortants de prison. La moitié des étrangers incarcérés qui devaient être éloignés l'ont été dès leur levée d'écrou, sans passage par la rétention administrative.

Cette dynamique a permis de dépasser l'objectif fixé à la Moselle dans le cadre du plan « 1 000 ESI auteurs des troubles à l'ordre public (TOP) à éloigner d'ici le 30 juin 2022 ». 34 ESI TOP ont été éloignés pour un objectif de 18 avec 97 % de sortants de prison et 21 % vers les pays cibles (Maghreb). L'opération n'a pas été formellement reconduite pour le second semestre 2022 mais l'action entreprise a été poursuivie.

## Point sur les interpellations d'étrangers en situation irrégulière (ESI)

1 760 ESI ont été interpellés en Moselle en 2022, soit une baisse de 2 % par rapport à 2021.

La gendarmerie nationale et la sécurité publique, particulièrement actives sur le volet « ESI et ordre public », ont contribué à ces résultats avec respectivement 84 et 354 procédures ESI. Ces 1 760 procédures ESI ont donné lieu à 150 placements en rétention et 180 assignations à résidence.

Par ailleurs, l'action de la police aux frontières a permis de démanteler trois filières, d'interpeller 105 trafiquants de migrants et de diligenter des procédures à l'encontre de 67 employeurs mis en cause pour « emploi d'étranger sans autorisation de travail ni titre de séjour ».



# **LES AFFAIRES MARQUANTES**

## Affaires résolues par la police

Juillet 2022

Un groupe d'amis qui quittait un bar du centre-ville de Metz a été agressé par deux individus pour un regard trop appuyé. L'un des deux agresseurs a porté un coup de couteau mortel au thorax de l'un des jeunes du groupe. Dans le cadre d'une co-saisine avec l'antenne de police judiciaire de Metz, les deux auteurs ont été interpellés, dont l'un en Espagne. Après ouverture d'une information judiciaire, ils ont tous deux été placés en détention provisoire.

Octobre 2022

Un homme a été frappé au visage à coups de crosse de revolver, de matraques télescopiques et a reçu des coups de taser par un groupe de 7 à 8 individus cagoulés et gantés qui pénétraient de force dans son logement à Nilvange. Sa compagne a été emmenée dans la cave du logement et l'un des malfaiteurs lui a retiré son t-shirt pour la contraindre à des relations sexuelles avant d'être stoppé par un complice et l'arrivée des forces de l'ordre. Les mis en cause prenaient la fuite mais ont été identifiés. L'origine du conflit résidait dans un trafic de stupéfiants. Le 21 novembre, les enquêteurs de la circonscription de la sécurité publique de Thionville et du groupe interministériel de recherche de la police, avec le concours de l'antenne du RAID (54), de la section d'intervention de la police (57) et de trois chiens-policiers, ont interpellé sept individus après enquête. Les perquisitions ont permis de saisir des munitions, des serflex, 42 g d'héroïne et 1 420 € en numéraire. Quatre mis en cause ont été mis en examen par un juge d'instruction de Thionville et deux placés en détention provisoire.

Octobre 2022

Un individu a mis en ligne une vidéo dans laquelle il dépeçait à son domicile un chat qu'il a reconnu explicitement avoir tué. À la suite de cette vidéo, qui a créé un vif émoi auprès des internautes et d'associations de défense de la cause animale, le commissariat de Freyming-Merlebach a interpellé l'auteur qui a été condamné à 10 mois d'emprisonnement dont 6 avec sursis.

La police a par ailleurs été saisie, au cours de l'année, de 10 affaires de tentatives d'homicide ou violences par armes à feu, pour la majorité d'entre elles sous-tendues par des dettes ou litiges liés au trafic de stupéfiants.

## Affaires résolues par la gendarmerie

Janvier 2022

À Buding, une jeune femme est enlevée avec violence par plusieurs individus alors qu'elle passe la soirée chez des amis. Les investigations faites dans le temps de la flagrance par les enquêteurs de la brigade de recherche de Thionville, de la communauté de brigades de Guénange et de la section de recherche de Metz permettent de localiser les mis en cause sur le secteur de Cambrai (Nord). Avec le concours de la section de recherche de Lille, est démontré l'implication de la mère de la victime, du beau-père mais aussi du couple d'amis chez lequel se trouvait la victime lors de l'enlèvement (qui a été rémunéré par les auteurs pour faciliter les faits). Les mis en cause ont été jugés en comparution immédiate.

Avril 2022

Une enquête du commissariat de Sarrebourg sur un potentiel trafic de stupéfiants amène les policiers à collaborer avec des unités de gendarmerie de la compagnie de Sarrebourg. La brigade de recherche de Sarrebourg enquête, bénéficie de renseignements du peloton motorisé de Phalsbourg et identifie deux frères résidant à Gondrexange susceptibles d'être des trafiquants locaux. Une opération de police judiciaire est initialement prévue le 4 juillet 2022, mais entre-temps l'un des mis en cause est interpellé plus tôt, nécessitant de procéder rapidement à l'interpellation des autres personnes impliquées. Cette opération permet d'arrêter les trois hommes et de saisir au domicile des deux frères près de 25 000 euros, 3 kg de résine de cannabis et 2 véhicules. Présentés en comparution immédiate, les mis en cause sont condamnés à des peines d'emprisonnement.

Juin 2022

Un véhicule, dérobé devant le domicile d'une victime à Augny est découvert accidenté dans une commune avoisinante. Un premier rapprochement est réalisé avec un véhicule aperçu dans un même créneau espace/temps. Les surveillances techniques et physiques réalisées, corroborées par les opérations de la police technique et scientifique, permettent d'identifier les auteurs et de les confondre pour huit vols de véhicules, un vol à la roulotte et deux vols par effraction. Ils sont jugés en comparution immédiate et condamnés à des peines d'emprisonnement.





# **LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION**

# Actions de sensibilisation 2022

**266**

Interventions de sensibilisation en milieu scolaire

**7 812**

élèves concernés

**1 499** élèves pour la prévention anti-drogues

**3 020** élèves pour le cyberharcèlement et le harcèlement

**1 808** élèves pour les réseaux sociaux et internet

**7 087** élèves pour la présentation des métiers de la police

**19 000** jeunes sensibilisés en 2022 par un militaire de la gendarmerie

**300**

Actions de sensibilisation menées par la MPF

## Sensibilisations par la police

Au cours de l'année 2022, les actions de sensibilisation à destination du public scolaire réalisées par la PFAD (policier formateur anti-drogue) et la PIMS (policier intervenant en milieu scolaire) de la DDSP ont permis d'effectuer 266 interventions dans les établissements pour un total de 7 812 élèves.

Outre l'activité de la PFAD, près de 7 087 élèves ou jeunes en recherche d'emploi ont été sensibilisés aux métiers de la police.

Dans le détail, ces sensibilisations ont concerné la prévention anti-drogues (1 499 élèves), le harcèlement et le cyberharcèlement (3 020 élèves), internet et les réseaux sociaux. (1 808 élèves).

Les référents sûreté de la DDSP de la Moselle ont réalisé en 2022 :

- 34 études de sûreté dont 17 pour la mise à jour des documents EDUCOL (collèges, lycées) et 1 portant sur la sécurisation du CRA de Metz ;
- 2 études de sûreté et de sécurité publique (ESSP) dont la mosquée de Florange ;
- 13 études de dossiers FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) ;
- 2 études pour l'implantation de caméras de vidéoprotection avec les communes de L'Hôpital et de Metz ;
- 1 action de communication à l'occasion de l'assemblée générale des buralistes de Moselle ;
- à compter de 2023, les référents sûreté reprendront les actions de sensibilisation du public « sénior », en partenariat avec les CCAS.

## Sensibilisations par la gendarmerie

Plus de 19 000 jeunes Mosellans ont vu un militaire de la gendarmerie porteur d'un message de prévention en milieu scolaire au cours de l'année 2022 (5 000 dans le primaire / 13 100 dans le secondaire / 475 étudiants).

La maison de protection des familles (MPF) a mené près de 300 actions de sensibilisation dans les domaines de la prévention du racisme, du harcèlement, des violences sexistes et sexuelles.

**1 100** élèves  
du primaire

**9 000** élèves  
du secondaire

**475** étudiants

**400** enseignants

Ces actions ont permis de sensibiliser près de 1 100 élèves du primaire, 9 000 du secondaire, 475 étudiants et près de 400 enseignants, y compris dans les quartiers de la politique prioritaire de la ville (QPPV).

Cette unité a également œuvré dans la prévention de la récidive et l'écoute des victimes en contactant ses victimes de violences intrafamiliales (près de 280 victimes) et en se rendant en point d'écoute (près de 24 services effectués).

**6 300** élèves sensibilisés  
aux dangers d'internet par les  
autres unités du GGD 57

Les autres unités de la gendarmerie participent également à la prévention auprès des plus jeunes. Ainsi ces unités ont délivré 1 400 permis piéton au cours de l'année 2022 et sensibilisé près de 6 300 élèves (dont 2 500 du primaire) aux dangers d'internet.

**2 700** élèves sensibilisés  
aux dangers des addictions

2 700 élèves ont par ailleurs été sensibilisés aux dangers des addictions liées aux stupéfiants, et 760 personnes en dehors du milieu scolaire.

## Opérations tranquillité seniors

Ces opérations visent à sensibiliser sur les atteintes aux biens ou aux personnes, aux et sur les dangers d'internet.

1 800 seniors ont été sensibilisés lors d'opérations tranquillité seniors organisées localement par la gendarmerie. Ce public a également fait l'objet de deux opérations de prévention routière spécifiques (retraités du centre nucléaire de production électrique (CNPE) de Cattenom / club des anciens de Diesen).

La police a assuré 7 opérations de sensibilisation sur les thématiques d'atteintes aux biens et aux personnes, à destination de 77 personnes, 53 contacts à la demande des personnes âgées et 55 contacts à la suite de signalement.

## Opérations tranquillité vacances

Près de 130 commerces ont été inscrits en base SIP (sécurité des interventions), dans le cadre des opérations tranquillité entreprises et commerces (OTEC).

6 015 (4 215 par la gendarmerie, 1 083 par la police) résidences ont bénéficié du dispositif tranquillité vacances (OTV) et ont été répertoriées en base SIP.

## Participation citoyenne

Plus de 170 dispositifs de participation citoyenne sont actifs dans le département en zone gendarmerie. L'objectif de la gendarmerie est de poursuivre le développement du « aller vers » sur la base du service public en mobilité et à domicile ainsi qu'en poursuivant le contact avec les élus.

En zone police, le dispositif de participation citoyenne est appliqué dans 9 communes avec convention et 4 communes sans convention. Enfin 3 communes ont un projet à l'étude.

# Actions de prévention 2022

## Actions de prévention des agressions auprès des élus

Depuis 2021, la direction générale de la police nationale a développé des sessions de formation à la gestion des conflits au profit des élus afin de leur donner des clefs de compréhension et de les sensibiliser aux techniques de négociation pour amorcer une désescalade et rétablir le dialogue avec les tiers.

En partenariat avec les négociateurs du RAID (concepteur de la formation), la sécurité publique a été chargée d'accompagner les élus des circonscriptions de son ressort de compétence de moins de 100 000 habitants. Dans ce cadre, la CSP de Metz a ainsi pu dispenser cette formation à une quarantaine d'élus (maires, conseillers municipaux) au sein de l'hôtel de police. Ces élus ont ainsi pu se familiariser aux gestes à adopter face à des comportements agressifs.

En 2021 (dernier trimestre) 362 élus du département (zone gendarmerie nationale) ont reçu une sensibilisation intitulée « gestion pacifique des incivilités », sensibilisation faite par des militaires de la gendarmerie négociateurs de crise.

## Prévention sécurité routière

De nombreuses actions de prévention et de sensibilisation ont été menées par l'escadron départemental de sécurité routière de la Moselle et notamment :

- l'opération « sac à pain » ;
- les journées « trajectoire moto » ;
- l'opération 10 de conduite au collège de Folschviller ;
- prévention routière en milieu professionnel (exemple : GRDF, Sapeurs pompiers, centre Centaure de Phalsbourg, etc.) ;
- participation aux villages sécurité routière ;
- participation au salon du deux roues ;
- 21 interventions prévention routière en milieu militaire (1RHC / 40 RT / 16 BC / AMG35 METZ, etc.) ;
- participation à la prévention routière seniors, opérations « Alternatives à la sanction » (Zone de travaux - RN4 / Départ en vacances / Éclairage ).

Près de 8 300 personnes ont été sensibilisées lors de ces opérations.

Par ailleurs 43 000 dépistages de l'alcoolémie ou de produits stupéfiants ont été effectués au cours de l'année.



Photo - Opération sac à pain



Photo - Village de la sécurité routière



Photo : Trajectoire moto

## Formation à la prévention des violences intrafamiliales

Les militaires de la gendarmerie, affectés en unité opérationnelle au contact des victimes de violences intrafamiliales (communauté de brigades - COB -, brigades territoriales autonomes - BTA - et les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie - PSIG -), sont formés à la prise en compte de ces victimes. À ce stade, 60 % de ces militaires ont été formés, et en fin d'année pratiquement 100 % le seront.

La gendarmerie accueille depuis septembre 2022 une classe de 18 jeunes Mosellans issus du SNU (cadets de la gendarmerie) qui sont formés aux valeurs de la gendarmerie.



## Prévention cyber, prévention technique de la malveillance

La gendarmerie a travaillé au côtés des élus, collectivités et entreprises pour prévenir les atteintes cyber et les actes de malveillance.

Ainsi en 2022, près de 34 élus et collectivités, 80 entreprises ou chef d'entreprises ont bénéficié d'une action de prévention aux cybermenaces .

En terme de prévention technique de la malveillance (PTM), près de 62 élus et collectivités, 200 entreprises ou chefs d'entreprise ont été sensibilisés. Plus de 200 consultations de sûreté et plus de cinquante actions dans l'accompagnement au déploiement de vidéo protection (avis, commissions, etc.) ont été menées.

Les N'TECH (militaires spécialisés dans les nouvelles technologies et l'informatique) du GGD57 ont assuré trois opérations de sensibilisation du public aux dangers cyber, lors de rencontres avec la population organisées par Moselle Fibre dans le cadre du déploiement de la fibre.

**114**

actions menées auprès des élus, collectivités, entreprises et chefs d'entreprise

**262**

actions menées auprès des élus, collectivités, entreprises et chefs d'entreprise

**3**

actions de sensibilisation du public aux dangers cyber par la N'TECH

Avec la participation de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), du laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA), de la Société Amazon, de la police judiciaire et de l'Académie de police de Namur, les services de la police nationale de Moselle ont organisé en mai 2022 un séminaire pour échanger autour de la cybersécurité et de la lutte contre la cybercriminalité. Policiers, élus, étudiants, universitaires et magistrats ont pu compléter leur connaissance du phénomène grâce aux intervenants et échanger sur leurs pratiques.





# **LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE**

## La coopération transfrontalière

Dans le cadre de la coopération mise en oeuvre lors d'opérations judiciaires, les unités de la gendarmerie ont pris part à des opérations communes avec leurs homologues du Grand Duché du Luxembourg et d'Allemagne.

Par exemple :

Avec l'Allemagne : Le trait frontalier entre la Bremerhof de Nassweiler et la rue nationale à Cocheren demeure un lieu de trafic de stupéfiants dans le bassin houiller. Des opérations franco-allemandes y sont régulièrement programmées. Le 10 septembre 2022, une action a été menée avec deux agents de la Landespolizei de Völklingen, deux binômes de l'unité de sécurité intérieure franco-allemande et 16 militaires de la compagnie à Nassweiler. La présence des policiers de Völklingen a permis aux gendarmes de pouvoir contrôler du côté allemand et de s'emparer de la zone en manoeuvrant, permettant ainsi deux interpellations (placement en garde à vue) et de relever une dizaine d'infractions au code de la route.

Avec le Luxembourg, une opération franco-luxembourgeoise de contrôle des flux transfrontaliers est programmée presque tous les mois par la compagnie de Thionville et les réunions « 3-M » (polizei, police grand-ducale luxembourgeoise et gendarmerie de Thionville) ont lieu tous les mois alternativement dans chaque pays.

La coopération est également active lors d'opérations de sécurisation ou de prévention spécifiques. Les récents marchés de Noël ont vu des patrouilles communes sécuriser les lieux de festivités de part et d'autre de la frontière.

Échanges directs du renseignement avec les polices allemande, belge et luxembourgeoise en matière des personnes signalées pour leur radicalisation, leur appartenance à des groupes suivis (motards, hooliganisme, mouvements sociaux, etc.) ou à des mouvances extrémistes.



Les forces de police ont également participé à des opérations :

- échanges d'informations opérationnelles en matière judiciaire : par exemple sur une enquête de fraude à la délivrance des immatriculations provisoires en mars 2022, et sur des faits d'extorsion le même mois.
- opérations de contrôles conjointes de l'un ou l'autre côté de la frontière à Sarreguemines ou à Saarbrücken sur des thématiques de sécurité routière ou des opérations de prévention (anti cambriolage, etc...).
- organisation de patrouilles mixtes lors d'événements festifs ou culturels à Saarbrücken ou Sarreguemines, de type Fêtes de la St Paul à Sarreguemines (drainant plus de 10 000 visiteurs) ou de manière plus constante lors de la période de marchés de Noël .



Une réunion a eu lieu le mercredi 18 janvier 2023 au commissariat de Sarreguemines avec les policiers allemands du commissariat de Sarrebrück-centre pour relancer la coopération transfrontalière, qui s'était significativement réduite du fait de la crise sanitaire. Des patrouilles mixtes ont été programmées pour la Cavalcade de Sarreguemines le dimanche 12 février 2023 et la Cavalcade de Kleinblittersdorf le dimanche 19 février 2023.


La coopération passe également par le plan alerte frontière, notamment celui signé avec le Luxembourg le 16 novembre 2021, et qui sera testé par un exercice au printemps 2023.

Dans le cadre des échanges franco-allemands, la police a accueilli dans les services de la sûreté départementale de Metz trois officiers de la police judiciaire fédérale allemande du 19 au 23 septembre 2022.

Deux policiers ont par ailleurs été nommés référents dans le cadre de l'application des accords franco-belge de Tournai 2 et ont reçu une formation leur permettant de sensibiliser les policiers mosellans aux dispositions de cet accord.

De futurs cadres de la police Grand Ducale sont intégrés à la scolarité des commissaires de police dispensée à l'Ecole nationale supérieure de la police de Saint Cyr au Mont d'Or. Ils effectuent dans ce cadre trois périodes de stages sur l'investigation et l'ordre public dans les services de la DDSP de la Moselle.





# **LES PRIORITÉS D'ACTION 2023 EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE**

# La lutte contre l'insécurité routière

## Document général d'orientations 2023-2027

Le document général d'orientations (DGO) de sécurité routière est élaboré dans le cadre d'une démarche partenariale permettant de définir les axes prioritaires de la politique locale de sécurité routière à mettre en oeuvre pendant cinq ans.

Rédigé à partir des études statistiques comparatives de l'accidentalité de la période précédente, le DGO permet la mobilisation des acteurs locaux autour d'actions et d'un projet départemental commun adapté à la réalité de la Moselle. Il contribue à l'effort de diminution du nombre d'accidents sur nos routes.

Quatre groupes de travail se sont réunis afin de travailler sur les priorités définies au niveau national :

- le risque routier professionnel ;
- les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et respect des priorités, distracteurs ;
- les nouveaux modes de mobilité dite « douce » ;
- les deux-roues motorisés.

Couplés à ces enjeux nationaux, deux autres objectifs locaux peuvent être pris en compte dans le DGO s'ils ont été identifiés comme particulièrement saillants lors du diagnostic. Compte-tenu de ce qui a été présenté, il a été proposé d'ajouter comme cinquième thématique celle des seniors.

Les propositions des groupes de travail feront ensuite l'objet d'une validation par le comité de pilotage avant de constituer la conclusion et enfin la signature du DGO 2023/2027, à échéance fixée au 1<sup>er</sup> mars 2023.

## Plan départemental de sécurité routière 2023

Dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), la préfecture de la Moselle lance un appel à projets qui a pour objectif de soutenir des actions de sensibilisation à la sécurité routière en cohérence avec les enjeux du nouveau document général d'orientation (DGO) 2023-2027.

La participation à l'appel à projets est ouverte aux collectivités territoriales, aux établissements publics, au secteur privé et au monde associatif.

L'objet de l'appel à projets annuel est de mobiliser l'ensemble des acteurs du département afin de faire baisser le nombre de victimes sur les routes. La préfecture de la Moselle apporte son soutien financier et matériel à l'ensemble des acteurs dans le développement d'actions de sécurité routière. Il n'est pas nécessaire de prétendre à une subvention de l'État pour voir un projet soutenu au titre du PDASR : tout projet concourant à promouvoir la sécurité routière dans le département a vocation à y être identifié, ceci afin de refléter l'ensemble des opérations de sécurité routière conduites dans le département. Le porteur du projet devra construire son projet d'action en cohérence avec les enjeux liés à la sécurité routière.

Pour plus d'informations : [www.moselle.gouv.fr/Actualites/Appel-a-projets/Appel-a-projets-2023-du-plan-departemental-d-actions-de-securite-routiere-PDASR](http://www.moselle.gouv.fr/Actualites/Appel-a-projets/Appel-a-projets-2023-du-plan-departemental-d-actions-de-securite-routiere-PDASR)

## La lutte contre la radicalisation et le séparatisme

L'année 2023 sera l'occasion de poursuivre les actions engagées en 2022 dans le cadre de la lutte contre le séparatisme, avec notamment la mobilisation des groupes de travail préparatoires permettant de suivre efficacement les contrôles programmés en cellule de lutte contre l'islamisme radical (CLIR) (la vérification du respect du contrat d'engagement républicain, le criblage des associations culturelles non-déclarées, le suivi de l'évitement scolaire...)

Les actions de sensibilisation et de formation se poursuivent, à destination des acteurs de terrain sur les volets de la prévention de la radicalisation et la prévention des atteintes aux principes républicains, sur les fonds dédiés du fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2023.

## La poursuite de la lutte contre les trafics de stupéfiants

Cette priorité nationale sera à nouveau déclinée en Moselle en 2023. Les services de police et de gendarmerie nationales demeureront pleinement engagés, de la lutte contre les points de deal au démantèlement de réseaux.

## Lutte contre l'immigration irrégulière

La lutte contre l'immigration irrégulière sera renforcée en 2023 avec le projet de loi « pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration » qui prévoit l'amélioration du dispositif d'éloignement des étrangers représentant une menace pour l'ordre public et le durcissement des sanctions contre l'exploitation des migrants et contre les « marchands de sommeil ».

Par ailleurs, six centres de rétention (pour près de 800 nouvelles places) seront créés d'ici 2027 pour faciliter l'éloignement des étrangers auteurs de troubles à l'ordre public, comme cela était annoncé dans l'instruction ministérielle du 17 novembre 2022 relative à l'exécution des obligations de quitter le territoire français.

Enfin, le projet de loi prévoit de lever un certain nombre de protections juridiques contre les obligations de quitter la France (OQTF) et les expulsions.

# La lutte contre les violences intrafamiliales

L'année 2023 verra se poursuivre la politique de lutte contre les violences faites aux femmes et la mise en œuvre d'actions en direction des victimes et des auteurs de violences conjugales, de la part de l'ensemble des services de l'État concernés.

## Coupe du monde de rugby 2023 et Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Deux évènements majeurs se tiendront en France d'ici deux ans :

- la Coupe du monde de rugby (du 8 au 28 septembre 2023) ;
- les Jeux Olympiques (du 24 juillet au 11 août 2024) et Paralympiques 2024 (du 28 août au 8 septembre 2024), précédés du passage de la flamme olympique au printemps 2024.

Si la Moselle n'accueillera pas de compétition officielle, certains sites sont d'ores et déjà identifiés afin d'accueillir des délégations internationales pendant et avant les épreuves, ainsi que le passage de la flamme olympique au printemps 2024. De même, des rassemblements de type «fan-zone» seront vraisemblablement mis en place par les collectivités.

Un comité départemental de sécurité pour la Coupe du monde de rugby et les Jeux Olympiques et Paralympiques a d'ores et déjà été créé sous la présidence du préfet, permettant de coordonner l'ensemble des services concernés par la sécurisation de ces sites d'entraînement et d'hébergement des athlètes, du parcours de la flamme olympique et des éventuelles fan-zones.

## **CONTACTS PRESSE**

**Préfecture de la Moselle**

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

[pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*